

ACTION URGENTE

IRAN. DES AZÉRIS ARRÊTÉS AU COURS DE MANIFESTATIONS POUR UN LAC
Environ 70 Azéris d'Iran auraient été arrêtés le 2 avril au cours de manifestations pacifiques à Tabriz et environ 20 autres à Orumiyeh, dans le nord-ouest de l'Iran. Les manifestants réclamaient la sauvegarde du lac Orumiyeh, qui risque de s'assécher à la suite de la construction de barrages. La plupart ont été relâchés mais on ignore toujours où se trouvent au moins cinq d'entre eux.

Les mouvements de protestation se sont déroulés à Tabriz, Orumiyeh et, selon certaines sources, dans d'autres villes où vivent des Azéris d'Iran, pour appeler les autorités iraniennes à détruire les barrages construits sur les rivières se jetant dans le lac Orumiyeh (également épelé Urmia, Urumieh, Oroumiye), qui risque de s'assécher. Comme lors d'autres manifestations au cours de ces dernières années, les manifestants ont apporté des verres d'eau qu'ils ont versée dans les rivières se jetant dans le lac ou dans le lac lui-même. Ils brandissaient également des bannières affichant des slogans tels « Détruisez les barrages et laissez l'eau couler dans le lac Urmia », « Le lac Urmia n'a pas d'eau et [si] l'Azerbaïdjan ne se réveille pas, il sera trop tard » et « Vive l'Azerbaïdjan ».

Le mouvement de protestation à Tabriz s'est déroulé près de la rivière Talkeh (également appelée Aji Chai), où des policiers et des membres des forces armées en civil ont arrêté quelque 70 personnes et blessé beaucoup d'autres. Selon certaines informations, parmi les personnes maintenues en détention figurent **Habib Pourvali, Jalil Alamdar Milani, Ali Salimi** et **Said Siyami**. À Orumiyeh, la manifestation a eu lieu dans un parc de la ville où quelque 20 personnes auraient été interpellées, dont **Said Khizirlou**. On pense que la plupart des personnes arrêtées ont été relâchées sous 24 ou 48 heures. On ignore où se trouvent celles maintenues en détention.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités iraniennes à libérer immédiatement et sans condition Habib Pourvali, Jalil Alamdar Milani, Ali Salimi, Said Siyami et Said Khizirlou et tout manifestant placé en détention, si le motif de leur arrestation est d'avoir exprimé de façon pacifique leur point de vue ou participé à un rassemblement pacifique, auquel cas ils seront considérés comme des prisonniers d'opinion ;
- exhortez-les à révéler immédiatement où se trouvent ces personnes et à veiller à ce qu'elles soient protégées contre tout acte de torture et tout mauvais traitement, puissent consulter un avocat, entrer en contact avec leurs proches et bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- priez-les instamment de lever les restrictions illégales de la liberté d'expression, d'association et de réunion en Iran.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 MAI 2011 À :

Responsable des autorités judiciaires provinciales de l'Azerbaïdjan de l'est
 Hojjatoleslam Sharifi,
 Judiciary of East Azerbaijan,
 Central Complex,
 Beginning of Vali-Asr Hill,
 Tabriz, East Azerbaijan 5157733135,
 République islamique d'Iran
Fax : 009841133201109
Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Responsable des autorités judiciaires provinciales de l'Azerbaïdjan de l'ouest
 Hojjatoleslam Sayed Mohammad Ali Mousavi
 Judiciary of East Azerbaijan,
 Enghelab Square,
 Oromieh, West Azerbaijan Province,
 République islamique d'Iran
Courriel : info@dadgostary-ag.ir
Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Copies à :
Secrétaire général du Haut conseil des droits humains
 Mohammad Javad Larijani
 High Council for Human Rights
 [Care of] Office of the Head of the Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave. south of Serah-e Jomhour, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran
Courriel : info@humanrights-iran.ir
(Objet : FAO Mohammad Javad Larijani
Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. DES AZÉRIS ARRÊTÉS AU COURS DE MANIFESTATIONS POUR UN LAC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le lac Orumiyeh est une étendue d'eau salée située dans le nord-ouest de l'Iran. Il est situé entre les provinces iraniennes de l'Azerbaïdjan de l'est et de l'Azerbaïdjan de l'ouest. Il s'agit du plus grand lac du Moyen-Orient et le troisième plus grand lac d'eau salé sur la planète. Plus de 40 barrages ont été construits sur 13 rivières se jetant dans cette étendue, et la récente sécheresse, qui dure depuis 1999, a fait diminuer de façon significative le niveau annuel d'eau reçu par le lac, provoquant une augmentation de la salinité de l'eau, ce qui pourrait engendrer un désastre écologique dans la région.

Les Azéris d'Iran parlent une langue turque et sont principalement chiites. En tant que plus grande minorité en Iran, ils constituent 25 à 30 % de la population ; ils vivent surtout dans le nord et le nord-ouest du pays, ainsi qu'à Téhéran. Bien que généralement bien intégrés dans la société iranienne, depuis ces dernières années, ils réclament de plus en plus davantage de droits culturels et linguistiques, notamment l'adoption de leur droit constitutionnel à l'enseignement en turc azéri. Aux termes de l'article 15 de la Constitution iranienne, le persan est la langue officielle de l'Iran et « les documents, courriers et textes officiels, ainsi que les manuels scolaires, doivent être rédigés dans la langue et l'écriture persanes ». Cependant, ce texte précise également que « les langues régionales et tribales peuvent être utilisées par la presse et les médias, ainsi que pour l'enseignement de leur littérature dans les établissements scolaires, pourvu qu'elles soient employées en complément du persan ».

Une petite minorité prône la sécession de l'Azerbaïdjan iranien de la République islamique d'Iran en vue d'une union avec la République d'Azerbaïdjan. Au cours des dernières années, les autorités sont devenues de plus en plus méfiantes à l'égard des minorités iraniennes, dont bon nombre vivent près des frontières, et ont accusé des États étrangers, tels que les États-Unis et le Royaume-Uni, de semer le trouble parmi ces populations. Les personnes voulant promouvoir l'identité culturelle et les droits linguistiques azéris sont souvent inculpées d'infractions formulées en termes vagues, comme « agissements contre la sûreté de l'État en promouvant le panturquisme ».

Les autorités iraniennes restreignaient déjà la liberté d'expression en Iran avant l'élection présidentielle contestée de juin 2009, mais elles sont devenues plus sévères depuis : elles arrêtent des journalistes (dont beaucoup seraient maintenus en détention), imposent des restrictions sur l'utilisation d'Internet, y compris les sites de réseaux sociaux, et font cesser la parution de certains journaux. Les revendications pour plus de droits de la part de militants en faveur des droits des minorités ethniques sont étouffées depuis des années. Cette tendance se poursuit dans le contexte de la suppression généralisée et à grande échelle de la plupart des formes de dissension autour de la politique gouvernementale.

En février 2010, l'Iran a accepté plusieurs recommandations émises par d'autres États pour garantir la liberté d'expression et de la presse, après un examen de sa situation en matière de droits humains devant le Conseil des droits de l'homme [ONU] se déroulant dans le cadre de l'Examen périodique universel (voir paragraphe 90, recommandations 52-58 sur http://www.upr-info.org/IMG/pdf/A_HRC_WG-6_7_L-11_Iran.pdf, en anglais). Le pays a néanmoins rejeté d'autres recommandations appelant à mettre fin à certaines mesures, telles que le harcèlement et l'arrestation arbitraire d'écrivains, de journalistes et de blogueurs. Il semble que bien qu'elles se soient engagées publiquement, les autorités iraniennes continuent de négliger leurs obligations en matière de droits humains concernant la liberté d'expression. L'Iran a également rejeté des recommandations appelant à prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin à toute forme de discrimination et de harcèlement à l'encontre de personnes appartenant à des minorités, notamment religieuses, ethniques et linguistiques (voir paragraphe 92).

Une vague d'arrestations de défenseurs des droits humains a eu lieu début mars 2010. Des étudiants, des journalistes et des militants politiques continuent également d'être visés depuis le début de l'année, mais de plus en plus d'individus sont interpellés, dont des avocats, des religieux, des membres de minorités religieuses et ethniques, telles que les Baha'is, les Kurdes et les Azéris, et toute personne faisant partie de la famille de membres de groupes interdits.



AU 102/11, MDE 13/038/2011, 4 avril 2011

AMNESTY
INTERNATIONAL

